



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 0382.../CAB.MIN/MINES/01/2016 DU 29 AOUT 2016
PRENANT ACTE DE LA DECLARATION DE RENONCIATION
TOTALE AU PERMIS DE RECHERCHES N° 10417
DE LA SOCIETE EBENDE RESOURCES LIMITED

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 lettre f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10 alinéa 1^{er} lettre b, 12, 60 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement ses articles 118 à 124 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n°014/078 du 07 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 15/014 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1^{er} B point 19 ;

Considérant la déclaration de renonciation totale n° **6396** introduite par **la Société EBENDE RESOURCES LIMITED**, en date du 19 avril 2016 et les pièces requises y jointes ;

Sur avis favorable du Cadastre Minier ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Il est pris acte de la déclaration de renonciation totale par la Société **EBENDE RESOURCES LIMITED**, au Permis de Recherches n° **10417**.

